



Fiche d'information pour les porteurs de projet

Programme « MakeHeatSimple »

Systemes de commande à distance du chauffage dans les résidences secondaires

Introduction et contexte

Le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables via la sensibilisation, le conseil, le soutien à l'innovation et la formation a lancé en 2019 l'initiative MakeHeatSimple dans le but de promouvoir la commande à distance des systèmes de chauffage des résidences secondaires. Beaucoup d'entre elles sont en effet chauffées à plus de 15 °C durant toute la saison d'hiver. Une meilleure gestion du chauffage de ces résidences secondaires peut contribuer à éviter ce gaspillage d'énergie. Selon une étude de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), environ 2200 gigawattheures (GWh) pourraient être économisés chaque année dans toute la Suisse, soit environ 145 millions de litres de mazout, 39 millions de mètres cubes de gaz naturel et 362 GWh d'électricité. Cela correspond à environ 3% de la consommation d'énergie annuelle globale des ménages suisses et à un total de 608000 tonnes d'émissions de CO₂.

Actuellement, on estime que moins de 5% de toutes les résidences secondaires en Suisse sont équipées d'un système de commande à distance, malgré le fait que toutes les conditions préalables à l'utilisation de telles solutions techniques soient remplies. C'est pour cette raison que la campagne MakeHeatSimple, lancée en 2019, est axée sur les systèmes de commande à distance, qui permettent d'abaisser la température en cas d'absence et d'enclencher le chauffage avant l'arrivée dans la résidence secondaire. Par conséquent, la consommation d'énergie de chauffage peut être réduite de 30 à 60%. Pour un appartement, cela peut représenter une économie annuelle de 200 à 800 francs, et pour une maison individuelle, entre 500 et 1300 francs. Qu'il s'agisse de chaudières à mazout, à gaz ou à pellets, de pompes à chaleur, de chauffages électriques ou de chauffage à distance, les systèmes de chauffage existants peuvent aujourd'hui facilement être équipés d'une commande à distance. Le chauffage peut alors être activé ou désactivé par SMS, via une application mobile ou par Internet.

Le prix d'une telle installation se situe généralement entre 500 et 2500 francs (selon la solution technique choisie) et est rapidement amorti. En outre, des dispositions légales existent dans plusieurs cantons. La commande à distance est obligatoire via le Module 4 du « modèle de prescriptions énergétiques des cantons » (MoPEC) dans les cantons suivants : BE, FR, GL, GR, JU, NE, OW, SG, TI, UR, VD et VS qui prescrivent de tels systèmes dans les nouvelles résidences secondaires, ainsi que lors du changement de production de chaleur ou de l'assainissement des installations de distribution de chauffage dans les habitations existantes. Le principal obstacle à l'utilisation généralisée de telles solutions semble être le manque d'informations aux propriétaires de résidences secondaires. SuisseEnergie a donc décidé de les sensibiliser, via la campagne de communication « MakeHeatSimple » prévue pour une période de cinq ans.

But de cet appel d'offres

SuisseEnergie soutient les villes, les communes et les régions qui s'engagent à motiver les propriétaires de résidences secondaires à installer un système de commande à distance de leur chauffage, en s'appuyant sur les mesures d'information et de conseil de SuisseEnergie (voir page 4).

1 Objectif du programme

SuisseEnergie met à disposition des informations spécifiques sur le programme MakeHeatSimple à l'intention des propriétaires de résidences secondaires.

Objectifs

Informers sur le programme MakeHeatSimple et inciter les propriétaires de résidences secondaires (chalets et appartements) à installer un système de commande à distance du chauffage.

Exemples d'activités

Offline

- Annonce dans le journal local
- Envoi de dépliants ou de fiches d'information, p. ex. avec la facture pour la taxe de séjour
- Stand d'information dans la commune ou à l'Office du tourisme
- Affiches MakeHeatSimple dans la commune
- Apéro ou autre événement thématique comme plateforme de mise en réseau des propriétaires et autres acteurs du secteur (par exemple installateurs électriciens et chauffagistes)
- Échange d'expériences avec les propriétaires qui ont déjà installé le système
- Organisation d'un concours
- Soutien financier pour un conseil personnalisé

Online

- Newsletter
- Placement de MakeHeatSimple sur le site Internet (page dédiée, banners, publiereportages, témoignages, fiches d'information, etc.)
- Signature e-mails
- Petite campagne sur les réseaux sociaux, éventuellement en coopération avec l'Office du tourisme
- Lien vers les sites Internet des partenaires locaux (installateurs, etc.)

2 Prestations d'encouragement du programme

Contribution financière à hauteur de 40% des coûts totaux des démarches mises en place, mais maximum :

- CHF 5 000.- par commune

3 Recommandations

- La ville/commune/région confie la direction du projet à une personne ; il peut s'agir d'un collaborateur interne ou d'une personne externe. Cette personne peut également être mandatée pour effectuer le suivi des mesures et de leurs résultats et offrir son appui à la ville/commune/région lors de l'établissement du rapport à l'intention de SuisseEnergie.
- Inclure les installateurs électriciens et chauffagistes de la région dans les différentes activités et les motiver à s'inscrire sur www.makeheatsimple.ch en tant que partenaire. En s'inscrivant, les installateurs s'engagent à proposer une offre pour un système de commande à distance aux propriétaires qui en font la demande.
- Transmettre l'information à tous les acteurs locaux de l'immobilier (agences immobilières, gérances, administrateurs d'immeubles).

4 Autres contributions de SuisseEnergie

- Mise à disposition gratuite de la documentation (en partie disponible en ligne sur www.makeheatsimple.ch)
- Kit spécifique pour les communes (Présentation PowerPoint du programme en 3 langues, flyers, affiches, base de texte pour les newsletters et autres plateformes, exemple de posts pour les réseaux sociaux, témoignages, etc.)
- Calculateur des coûts énergétiques disponible en ligne sur le site www.makeheatsimple.ch
- Liste des installateurs de la région inscrits et des solutions techniques adaptées aux besoins via le PDF sur www.makeheatsimple.ch
- Hotline SuisseEnergie : 0848 444 444 pour répondre aux questions des villes/communes/régions ainsi que des propriétaires de résidences secondaires au sujet du présent appel d'offres et du programme MakeHeatSimple.

5 Conditions générales pour l'octroi de la contribution de SuisseEnergie

L'offre s'adresse uniquement aux communes dont le taux de résidences secondaires est supérieur à 20% et le nombre total est supérieur à 200. Ont droit à un subventionnement : les 20 premières villes/communes/régions qui s'engagent à respecter les conditions suivantes.

6 Formalités pour le dépôt de la demande

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande:

- Soumission de la demande dans les délais avec une description des activités prévues et des informations sur le cadre financier envisagé à envoyer par mail à l'adresse suivante : info@makeheatsimple.ch.
- Approbation ou validation de la demande par SuisseEnergie
- Mise en œuvre des activités prévues
- Documentation des activités avec information sur les résultats à l'attention de SuisseEnergie.

Informations importantes

- Les documents officiels de SuisseEnergie concernant le programme MakeHeatSimple doivent être distribués sans être modifiés.
- SuisseEnergie se réserve le droit de demander et d'utiliser les résultats et les données en lien avec la réalisation des projets (p. ex. nombre de systèmes de commande à distance nouvellement installés, nombre de documents envoyés, nombre de participants, etc.) pour ses propres mesures d'information et de sensibilisation ainsi que de prendre part aux éventuelles manifestations.
- Il incombe à la ville/commune/région de connaître les exigences légales applicables sur son territoire et de diffuser les informations y relatives (p. ex. lois cantonales sur l'énergie).
- SuisseEnergie n'est pas responsable de la réalisation des projets individuels avec les propriétaires ni du choix des prestataires.
- Par ailleurs, SuisseEnergie décline toute responsabilité en ce qui concerne l'installation tant au niveau de la planification ou de l'exécution des travaux qu'au niveau du bon fonctionnement du système. Ces aspects doivent être réglés dans le contrat passé entre le mandataire et l'installateur.

7 Calendrier

| | |
|---|---|
| Début de l'appel à projets | 01.05.2021 |
| Fin de l'appel à projets | 31.07.2021, mais au maximum 20 inscriptions |
| Début du projet | dès validation, en septembre 2021 |
| Réalisation jusqu'au | 31.10.2022 |
| Envoi de la facture selon modèle annexé | 31.10.2022 |

Remarque importante : vous ne recevrez la contribution qu'à condition d'avoir mis en place les démarches recommandées, d'avoir respecté les conditions et que tous les documents requis aient été reçus dans les délais fixés (rapport à compléter et formulaire de paiement). Aucune contribution ne pourra être versée si les documents requis n'ont pas été transmis dans les délais fixés ci-dessus. Il est d'autant plus important de respecter ce délai pour l'envoi du formulaire de paiement, car aucun versement ne pourra être reporté à l'année suivante.

Contact et questions

Pour tous renseignements, merci de contacter **la Hotline SuisseEnergie pour les communes au 0848 444 444.**

Annexes

1. Formulaire excel à compléter pour le dépôt du dossier. Le document est à renvoyer à l'adresse mail info@makeheatsimple.ch
2. [Formulaire de paiement à télécharger](#)
3. [Lettre d'engagement à télécharger](#)